

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-1/02

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : C3D de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq (CCPO).

Le contrat départemental de développement durable (C3D) du Pays de l'Ourcq est destiné à aider la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq à mettre en oeuvre son projet de territoire.
Le montant de l'enveloppe du contrat est de 1 337 600 € pour la période 2010-2014.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général en date du 25 janvier 2008, relative à la validation de la candidature de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq à un contrat départemental de développement durable (C3D),

VU la délibération du Conseil général en date du 25 septembre 2009 relative au règlement des C3D,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'affecter sur l'opération « C3D- Pays de l'Ourcq » un montant de 1 078 080 € sur l'autorisation de programme « Contrats intercommunaux/Contrats départementaux de développement durable – DI 2009 ».

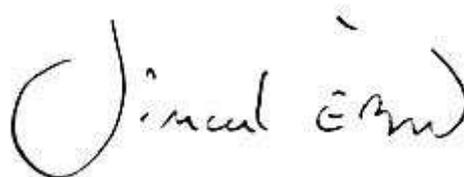
Article 2 : d'affecter sur l'opération « C3D- Pays de l'Ourcq » un montant de 259 520 € sur l'autorisation d'engagement « Contrats intercommunaux/Contrats départementaux de développement durable – AE/DF 2009 », opération qui sera ajustée lors de la DM2 2010.

Article 3 : d'approuver le projet de contrat départemental de développement durable et la programme d'actions quinquennal tels qu'ils figurent en annexe de la présente décision, et d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet, au nom du Département, avec la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Article 4 : que toute opération de communication liée à la mise en œuvre du présent contrat départemental de développement durable devra faire l'objet d'une concertation préalable avec le Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ